



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 15 décembre 2025 à 19 h 30 à la salle Wilfrid-Machabée située au 1, rue du Pont, Labelle, Québec.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #2025-030 :

Demande de dérogation mineure de 3.5 mètres avec la ligne avant pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Le tout sur le lot 5 225 357, situé au 5173, chemin de la Minerve.

****Explication :** Le règlement 2002-56 relatif au zonage exige à la grille des spécifications de la zone Vm-18, une distance minimale de 10 mètres entre le bâtiment principal et la ligne avant (rue).*

Dans le cadre de cette demande, la distance serait de 6.5 mètres entre le bâtiment principal (résidence) et la ligne avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Elle peut également transmettre ses commentaires à l'attention du conseil municipal avant la séance à l'adresse suivante : fbellefleur@municipalite.labelle.qc.ca

Des informations peuvent être obtenues en contactant la direction du Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5008 ou à mtrudel@municipalite.labelle.qc.ca .

DONNÉ à Labelle, ce 27^e jour de novembre 2025.

La greffière-trésorière,

France Bellefleur